

York le 23 avril. Il y fut décidé que les discussions relatives à certaines questions importantes se dérouleraient à Londres. Ces entretiens ont commencé le 13 mai. Le Canada est représenté au sous-comité par M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, assisté de M. N. A. Robertson, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni. Ainsi que l'Assemblée générale l'avait proposé, les réunions ont lieu à huis clos. La Commission du désarmement a recommandé que le sous-comité présente son rapport au plus tard le 15 juillet prochain.

Commission des stupéfiants

La Commission des stupéfiants a terminé le 14 mai une étude de quatre semaines sur le contrôle international des stupéfiants dans le monde. Elle a discuté notamment la production, le commerce et la consommation des drogues aptes à engendrer la toxicomanie ainsi que la mise en œuvre des conventions régissant leur réglementation internationale. Au cours de sa neuvième session, la Commission, à laquelle quinze États membres sont représentés, a recommandé que la production, l'importation et l'exportation de la diacétylmorphine (héroïne), l'un des stupéfiants les plus nocifs, soient prohibées, sauf lorsqu'il s'agit de quantités restreintes requises à des fins scientifiques. La Commission s'est également prononcée en faveur de la prohibition des stupéfiants synthétiques qui ne présentent aucun avantage thérapeutique par rapport aux stupéfiants naturels mais possèdent par ailleurs une grande aptitude à engendrer la toxicomanie. En ce qui concerne la lutte contre la toxicomanie, la Commission a insisté sur l'aspect humanitaire du problème et s'est déclarée en faveur du traitement et de la réadaptation des toxicomanes dans des institutions reconnues. Quant à la mastication de la feuille de coca, forme de narcomanie, la Commission partage l'avis des pays intéressés, à savoir que le meilleur moyen de faire disparaître cette habitude consiste dans l'application graduelle de mesures appropriées et le recours éventuel à l'assistance des services techniques des Nations Unies et des institutions spécialisées. Dans son étude du trafic illicite des stupéfiants, la Commission a endossé l'idée que les services chargés d'appliquer les systèmes nationaux de contrôle communiquent directement entre eux. Le Canada, qui fait partie de la Commission pour une durée indéfinie, a été nommé membre d'un comité spécial de sept pays, le Comité des saisies, chargé d'examiner les rapports des gouvernements sur le trafic illicite et les saisies.

Ratification par le Canada du Protocole sur l'opium

Le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies a déposé le 7 mai au siège des Nations Unies l'instrument canadien de ratification du « Protocole » des Nations Unies « visant à limiter et à réglementer la culture du pavot, ainsi que la production, le commerce international, le commerce de gros et l'emploi de l'opium ». Le Protocole sur l'opium constitue un accord provisoire anticipant la conclusion d'une convention unique portant sur le contrôle international général des stupéfiants. Au 31 décembre 1953, date-limite fixée pour la signature, 36 pays l'avaient signé. Jusqu'ici, le Canada, l'Égypte et le Panama ont déposé leurs instruments de ratification. Vingt-cinq instruments sont requis pour l'entrée en vigueur de ce Protocole.

Les

Sous ce
extérieu
d'un co

L E L
fait le s
a pron
1954. I
tion int
dresser
de M. C

OTAN

sl
le
fr
p
v
q
el
jo
tr
le
e
m
ti
a
d
le
g

co
so

Excell

a
le

d
a